



GVA AUDIT

**105, avenue Raymond Poincaré
CS 81691
75 116 PARIS CEDEX 16**



**CABINET STRAUSS
COMMISSARIAT
25 rue Michel Ange**

75016 PARIS

**C P M E
CONFEDERATION DES PME**

**RAPPORT DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020



GVA AUDIT

**105, avenue Raymond Poincaré
CS 81691
75 116 PARIS CEDEX 16**



**CABINET STRAUSS
COMMISSARIAT
25 rue Michel Ange**

75016 PARIS

**C P M E
CONFEDERATION DES PME**

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

**10, Terrasse BELLINI
92806 PUTEAUX CEDEX**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux adhérents de l'association C.P.M.E Confédération des PME,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association C.P.M.E Confédération des PME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

Changement de méthode comptable et contributions volontaires en nature

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Comme mentionné ci-avant, la « changement de méthode comptable » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative au règlement ANC 2018-06.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite dans l'annexe.

- La note de l'annexe des comptes annuels relative aux Contributions Volontaires en Nature expose les éléments constitutifs aux contributions volontaires en nature. Les informations ainsi portées ne concernent que la mise à disposition de temps de la part d'élus et les représentations et les mandats au niveau national. Nos travaux ont consisté à apprécier les règles de présentation définies par votre association et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans la note de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues et au caractère raisonnable de ces estimations.

Covid 19

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président sur proposition du Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances

susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La date du présent rapport est celle de la fin des travaux de contrôle que nous avons mis en œuvre.

Paris, le 20 juillet 2021

Les Commissaires aux Comptes

GVA AUDIT

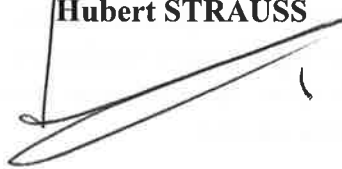
Philippe BONNIN



CABINET STRAUSS

COMMISSARIAT

Hubert STRAUSS



COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ETATS FINANCIERS

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2020 au 31/12/2020			Au 31/12/2019
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	204 086	194 044	10 042	9 956
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	296 556	54 700	241 855	204 364
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 036 228		1 036 228	1 036 228
Autres titres immobilisés				
Prêts	82 076	82 076		
Autres immobilisations financières	59 443		59 443	53 831
TOTAL I	1 678 388	330 820	1 347 569	1 304 379
Comptes de liaison II				
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	44 703		44 703	51 483
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	547 737		547 737	953 953
Valeurs mobilières de placement	152		152	152
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	10 538 180		10 538 180	9 412 239
Charges constatées d'avance	100 523		100 523	72 191
TOTAL III	11 231 295		11 231 295	10 490 019
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Écarts de conversion actif VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	12 909 683	330 820	12 578 863	11 794 398

Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2020	31/12/2019
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	814 078	814 078
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	3 074 453	2 806 001
Autres réserves	1 340 832	1 340 832
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	370 185	268 452
Situation nette	5 599 549	5 229 363
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
TOTAL I	5 599 549	5 229 363
Comptes de liaison		
TOTAL II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL III		
Provisions		
Provisions pour risques	18 798	41 050
Provisions pour charges	205 592	224 775
TOTAL IV	224 390	265 825
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	975 098	900 234
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	874 586	847 487
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 905 241	4 551 489
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL V	6 754 925	6 299 210
Écarts de conversion passif		
TOTAL VI		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	12 578 863	11 794 398

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation		
Cotisations	2 907 292	2 871 529
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	4 896 045	2 836 352
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	137 180	177 524
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	13 645	2 325 027
TOTAL I	7 954 163	8 210 432
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	23 657	32 058
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	3 818 131	4 079 511
Aides financières	50 000	50 000
Impôts, taxes et versements assimilés	270 049	303 914
Salaires et traitements	2 155 266	2 273 856
Charges sociales	1 049 533	1 105 075
Dotations aux amortissements et dépréciations	50 848	1 901
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	8 916	1 657
TOTAL II	7 426 401	7 847 972
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	527 762	362 460
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	4 795	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	13 652	25 204
TOTAL III	18 447	25 204
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	18 447	25 204
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	546 209	387 665

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		906
Sur opérations en capital		1 721
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	40 550	
TOTAL V	40 550	2 627
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	195 000	
Sur opérations en capital		10 349
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	18 298	86 231
TOTAL VI	213 298	96 580
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-172 748	-93 953
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	3 276	25 260
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	8 013 160	8 238 263
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	7 642 975	7 969 812
EXCÉDENT OU DÉFICIT	370 185	268 452

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANNEXE



Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total du bilan avant répartition est de 12 578 863 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 370 185 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Changement de méthode comptable

Cet exercice est le premier d'application des règlements ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'application de ce nouveau règlement s'effectue de manière rétrospective avec un impact à l'ouverture de l'exercice. L'impact concerne les postes suivants:

- Les fonds associatifs sont distinctement libellés au niveau du passif
- Les fonds dédiés sont désormais portés sur la ligne Fonds reportés et dédiés, leurs variations (utilisation ou reports) apparaissent en "résultat d'exploitation" et non plus après le résultat exceptionnel.

Ces modifications de présentation n'ont pas impacté le résultat 2019 qui reste inchangé.

Le détail de l'application de cette nouvelle réglementation figure dans la présente annexe au niveau des informations des postes concernés.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

objet social, mission et moyens mis en œuvre

La CPME a pour objet l'action, entendue dans son sens le plus large, en faveur du développement et de la défense des intérêts des petites et moyennes entreprises industrielles, commerciales, artisanales ou des prestations de services, membres d'organisations adhérentes.

Elle a pour vocation, notamment:

- D'être le PORTE PAROLE des petites et moyennes entreprises vis-à-vis des Pouvoirs publics et de l'opinion publique.
- De promouvoir, défendre et représenter les intérêts économiques et moraux de ses adhérents, ou des membres de ses organisations adhérentes, en concertation avec ces derniers et de leur apporter tous renseignements, indications, consignes et directives relatifs à leurs intérêts,
- Plus particulièrement, de participer en qualité de PARTENAIRE SOCIAL au dialogue social national interprofessionnel en désignant des représentants au sein des organismes interprofessionnels,
- Agir comme force de proposition et d'action pour améliorer l'environnement des entreprises sur des domaines variés: social, économique, juridique, fiscal et environnemental tant au niveau national qu'eupéen ou international,
- Assurer un rôle d'interlocuteur naturel des Pouvoirs publics et du Parlement sur tous les textes concernant les entreprises, les chefs d'entreprises et leurs salariés,

Les missions réalisées par la CPME sont:

- L'accompagnement des CPME TERRITORIALES, et des ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES adhérentes, pour leur permettre la réalisation de leurs missions d'accompagnement auprès de leurs adhérents.
- D'être le partenaire social au niveau national
- D'être l'interlocuteur naturel des Pouvoirs publics sur toutes les problématiques concernant les entreprises, les chefs d'entreprises et leurs salariés, au niveau national.

Les moyens mis en œuvre par la CPME sont:

- Des moyens humains
 - 33 salariés
 - des mandataires pour défendre les adhérents auprès des instances
 - Des avocats, conseils et consultants qui accompagnent les permanents, les élus et mandataires dans la protection et la sauvegarde des intérêts des entreprises
- Des moyens matériels
 - Des locaux pour accueillir les adhérents (territoires et organisations professionnelles), les former et les faire se rencontrer et travailler sur les sujets d'actualité ou les réformes politiques à fort impact.
 - Des agencements, matériels et informatiques mis à disposition des permanents, des élus et des mandataires pour leur permettre de réaliser leurs missions au mieux dans l'intérêt de la CPME et de ses adhérents.

Faits caractéristiques

Impact crise sanitaire

La crise sanitaire liée au covid 19 et à la promulgation de l'état d'urgence par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 a impacté l'activité et les ressources de la CPME au cours de l'exercice.

Le déploiement et le suivi des projets en cours ont été interrompus.

La mise au chômage partiel d'une partie de l'équipe, au cours du premier confinement, n'a pas permis de mener les actions dans des conditions d'efficacité souhaitées.

Dans ces conditions, les budgets octroyés et non consommés seront remboursés.

soutien financier

L'IFP-PME assure, pour la CPME et ses membres, une mission d'intérêt général dans le cadre de la formation des représentants prud'homaux. L'exercice 2020 de l'IFP-PME a été affecté de façon significative par la crise sanitaire qui a impacté le pays dans son ensemble. Dans ces conditions, la CPME a décidé d'apporter un nouveau soutien financier de 50 000€ à l'IFP-PME en confortant ses fonds associatifs à hauteur de 50 000€ pour lui permettre d'exercer son activité dans des conditions financières plus sereines.

comptabilisation des cotisations

En application du règlement 2009-10 du 3 décembre 2009 du Comité de Règlementation Comptable, "le fait générateur de la cotisation est constaté lors de l'encaissement effectif de la cotisation. Si l'organisation syndicale peut justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel peut alors correspondre au fait générateur de la reconnaissance du produit."

au 31 décembre de chaque année, la CPME nationale applique la règle de l'encaissement considérant qu'aucun droit de suite dans le cadre du recouvrement ne trouverait à s'appliquer sur les appels de cotisations.

Travaux de rénovation du siège

Depuis le 2 novembre 2018, la CPME a démarré des travaux de grande ampleur concernant la rénovation de son siège social à Puteaux. Les travaux se sont achevés fin 2020 (déclaration d'achèvement en date du 29/10/2020).

Depuis cette date les postes d'immobilisations tiennent compte de ces agencements et des amortissements correspondants à la date de mise en service.

Produits d'exploitation

La CPME a bénéficié de conventions conclues auprès d'organismes publics ou de droit privé chargés de missions d'ordre public dans le cadre de ses activités.

Le montant porté en compte de résultat à ce titre pour l'exercice 2020 s'élève à 2 232 919€ et se répartit comme suit:

AGEFIPH pour 57 933 €, APEC pour 86 694 €, CNAMTS pour 263 656 €, CNAV pour 61 360 €,
ALG pour 670 404 €, CNAF pour 107 510 €, ATMP pour 712 719 €, AGIRC-ARRCO pour 142 268 €,
ACOSS pour 130 376 €

Fonds AGFPN

Le fonds paritaire géré par l'AGFPN est chargé d'une mission de service public afin de contribuer au financement des activités qui constituent des missions d'intérêt général (définies par l'article L.2135-11 du code du travail) à destination des organisations syndicales.

A ce titre, les fonds comptabilisés par la CPME au cours de l'année 2020 se sont élevés à 7 895 454 €.

La comptabilisation en ressources propres pour les dépenses directement engagées par la CPME nationale a été faite dans un compte 730100 - "financement du dialogue social".

ces fonds n'ont pas le caractère d'une subvention, mais de crédits destinés au financement du dialogue social au titre des deux missions prévues par la loi.

L'art R.2135-26 alinéa 1er du code du travail et le règlement final du 19/12/2019 de l'AGFPN art.9 al. 2 prévoient :

- "les crédits qui n'ont pas été engagés par une organisation bénéficiaire au cours de l'exercice sont restitués au fonds et viennent en abondement du montant global des crédits de même nature susceptibles d'être attribués au titre de l'année suivante.

Par dérogation à l'alinéa précédent, les crédits versés à une organisation bénéficiaire qui n'ont pas été engagés au cours de l'exercice peuvent être reportés à son bénéfice sur l'exercice suivant dans la limite de 20% du montant de ces crédits, dans des conditions fixées par délibération du Conseil d'administration, prévu au 9° de l'art. R.2135-14"

- "Pour les versements au titre de l'année N, attribués en N+1, les crédits pourront être utilisés au cours de l'année N+1. Dans cette situation, il convient d'en informer les services de l'AGFPN."

Dans ces conditions, le report des crédits sur l'année 2021 et le reversement au fond sont les suivants:

- report de crédit sur 2021 pour un montant de 1 694 920€ au titre de crédits 2020 reçus en 2021 suite à décalage de perception.

- report sur 2021 au titre de 20% des crédits 2020 reçus en 2020 pour un montant de 815 634€.

- reversement au fonds, au delà de l'utilisation des crédits justifiés sur 2020 et des crédits reportés sur 2021 pour un montant de 500 000€.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

La crise sanitaire liée au covid-19 se poursuivant sur 2021 impactera probablement l'activité et les ressources de la CPME au cours de l'exercice.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- | | |
|---|----------------|
| ● Concessions, brevets, licences | de 1 à 5ans, |
| ● Installations et agencements | de 4 à 10 ans, |
| ● Matériel de bureau, informatique, vidéo | de 2 à 8 ans, |
| ● Mobilier | de 5 à 8 ans |

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les versements antérieurs dans le cadre de "l'effort construction" ont été attribués sous forme de prêt à l'ACL, organisme collecteur.

Dans le cadre suivi des prêts accordés, la provision, déjà faite, sur les sommes attribuées à l'ACL a été reprise pour un montant de 4794.52€ suite au premier remboursement reçu de l'ACL.

A partir de l'exercice 2014, les versements ACL sont faits sous forme de subvention.

Selon la loi PACTE, le seuil d'exonération de la taxe étant de 50 salariés, la CPME n'est plus assujettie à la taxe.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provision pour risques et charges

Les provisions constatées à la clôture de l'exercice concernent les opérations suivantes:

Provisions pour litiges:

La CPME fait l'objet de recours prud'homaux inscrits en provision à titre de prudence car contestés dans leur fondement.

les provisions pour litiges au 31 décembre 2019 ont été reprises au 31 décembre 2020, et une nouvelle provision a été faite.

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont constatés sous forme de provision.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en tenant compte des éléments suivants :

- Taux d'actualisation 0,34%
- Table de mortalité INSEE 2019
- Départ volontaire à 65 ans
- Taux de charges sociales 61%
- taux de revalorisation 2%
- taux de turn over faible pour les cadres et les non cadres

L'indemnité de départ à la retraite s'élève, à la clôture de l'exercice, à 205 592€

Fonds dédiés et reportés

Il n'y a pas de fonds dédiés constatés au 31 décembre 2020.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Les contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 718 jours pour la CPME nationale répartie comme suit:

- Administration CPME: 55 jours
- Vie associative: 0 jours
- Mandats extérieurs: 663 jours

La CPME nationale se trouve dans l'impossibilité de valoriser ces heures. Les bénévoles sont des chefs d'entreprise, l'application d'un taux horaire ne saurait être pertinente.

Rémunérations versées à certains dirigeants

L'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice 2019, en date du 18 novembre 2020, statuant dans les conditions de quorum pour les décisions ordinaires et à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés conformément à l'article 8 des statuts, fixe, hors la présence du Président confédéral, le principe d'une rémunération mensuelle brute de son mandat social égale à trois fois le montant du plafond mensuel de la Sécurité sociale visé à l'article L. 241-3 du code de Sécurité sociale, de l'année civile qui précède celle de la tenue de la présente assemblée, et ce, indépendamment du remboursement de ses frais de représentation et de déplacement dans l'exécution de son mandat.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	202 895		1 190
TOTAL	202 895		1 190
Terrains			
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui - Générales, agencements et aménagements constructions			
Installations : - Techniques, matériel et outillage - Générales, agencements et aménagements divers	10 167		18 162
Matériel : - De transport - De bureau et informatique, mobilier	199 154		69 073
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
TOTAL	209 321		87 235
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres : - Participations - Titres immobilisés	1 036 228		
Prêts et autres immobilisations financières	140 702		8 612
TOTAL	1 176 929		8 612
TOTAL GÉNÉRAL	1 589 145		97 037

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des Immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des Immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			204 086	
TOTAL			204 086	
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui - Gales, agencements et aménagements const.				
Installations : - Techniques, matériel et outillage - Gales, agencements et aménagements divers			28 329	
Matériel : - De transport - De bureau et informatique, mobilier			268 227	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL			296 556	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres : - Participations - Titres immobilisés			1 036 228	
Prêts et autres immobilisations financières		7 795	141 519	
TOTAL		7 795	1 177 747	
TOTAL GÉNÉRAL		7 795	1 678 388	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice		Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Autres postes d'immobilisations incorporelles		192 939	1 104		194 044
TOTAL		192 939	1 104		194 044
Terrains					
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements et aménagements des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriel					
Installations générales, agencements et aménagements divers		1 642	3 612		5 255
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier		3 314	46 132		49 446
Emballages récupérables et divers					
TOTAL		4 957	49 744		54 700
TOTAL GÉNÉRAL		197 896	50 848		248 744

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. en fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
DOTATIONS NON VENTILÉES				REPRISES NON VENTILÉES		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices		Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglementées				
- Reconstitution des gisements				
Provisions pour : - Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Risques et charges				
- Litiges	500			500
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change	40 550	18 298	40 550	18 298
Provisions pour : - Pensions et obligations	224 775		19 183	205 592
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions				
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II	265 825	18 298	59 733	224 390

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
- Incorporelles				
- Corporelles				
Immobilisations : - Biens reçus par legs ou donations				
- Titres mis en équivalence				
- Titres de participation				
- Financières	86 870		4 795	82 076
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III	86 870		4 795	82 076
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	352 695	18 298	64 527	306 465
- D'exploitation			19 183	
Dont dotations et reprises : - Financières			4 795	
- Exceptionnelles		18 298	40 550	

Liste des filiales et participations

Dénomination Siège social	Capital Capitaux propres	Q.P. détenue Divid. encaiss.	Val. brute titres Val. nette titres	Prêts avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
Filiales (plus de 50%)					
SCI de la rue FORTUNY	131 106 2 406 130	99.97	742 031 742 031	44 455	762 675 286 406
sci du 18 Terrasse BELLINI	45 735 110 833	99.66	45 277 45 277	140 000 3 363	54 816 18 641
CPME communication sté en liquidation	350 000 674 384	100.00	108 920 108 920		-131 596
Participations (10 à 50%)					
Autres titres					

Liste des filiales (plus de 50%)

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividende encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Filiale (+ de 50 % du capital détenu par la société).										
SCI de la rue FORTUN	131 106	2 406 130	99.97	742 031	742 031		44 455	762 675	286 406	
sci du 18 Terrasse BE	45 735	110 833	99.66	45 277	45 277	140 000	3 363	54 816	18 641	
CPME communicatic	350 000	674 384	100.00	108 920	108 920				-131 596	

Commentaires

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	140 000		140 000
Prêts	82 076		82 076
Autres immobilisations financières	59 443		59 443
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	44 703	44 703	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	1 550	1 550	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	525 330	525 330	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	20 857	20 857	
Charges constatées d'avance	100 523	100 523	
TOTAL	974 482	692 963	281 519

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	975 098	975 098		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	287 431	287 431		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	402 242	402 242		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	184 913	184 913		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	4 905 241	4 905 241		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	6 754 925	6 754 925		

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2020	31/12/2019
Produits :	- D'exploitation		
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL			

Charges constatées d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2020	31/12/2019
Charges :	- D'exploitation	100 523	72 191
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		100 523	72 191

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	809 289	570 059
Dettes fiscales et sociales	473 683	503 831
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	1 282 972	1 073 890

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	10 425	30 257
Autres créances	15 385	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	25 811	30 257

 Honoraires des commissaires aux comptes

Type d'honoraires	Montant
Contrôle légal des comptes	116 400
Conseils et prestations de services	144 725
TOTAL	261 125

Le détail des honoraires des commissaires aux comptes, toutes taxes comprises, est le suivant:

- Contrôle légal des comptes:
 - cabinet GVA : 68 400€
 - cabinet CSC: 48 000€
- Conseils & prestations de service:
 - cabinet GVA : 144 245€
 - cabinet CSC: 480€

 Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	24	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	9	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	33	

Engagements financiers donnés

Catégories d'engagements	TOTAL	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises	Autres
créances rattachées à des participat	140 000		140 000			
autres immobilisations financières	59 443		47 818		11 625	
autres dettes	234 353		234 353			
TOTAL	433 796		422 171		11 625	

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Entreprises liées avec lesquelles la société a un lien de participation	Montant entreprises liées	Montant entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur : - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles		
Participations	896 228	
Créances rattachées à des participations	140 000	
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	5 451	
Autres créances		
Capital souscrit et appelé non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes : - Auprès des établissements de crédit - Financières divers		
Avances et acomptes sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes	234 353	
Produits de participation		
Autres produits financiers		
Charges financières		

commentaire

Variation des fonds propres art.431-5

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	814 078				814 078
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	4 146 834		268 452		4 415 285
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	268 452				370 185
Situation nette	5 229 363		268 452		5 599 549
Dotations consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	5 229 363		268 452		5 599 549



GVA AUDIT

**105, avenue Raymond Poincaré
CS 81691
75 116 PARIS CEDEX 16**



**CABINET STRAUSS
COMMISSARIAT
25 rue Michel Ange**

75016 PARIS

**C P M E
CONFEDERATION DES PME**

**RAPPORT DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINES**

Exercice clos le 31 décembre 2020



GVA AUDIT

**105, avenue Raymond Poincaré
CS 81691
75 116 PARIS CEDEX 16**



**CABINET STRAUSS
COMMISSARIAT
25 rue Michel Ange**

75016 PARIS

**C P M E
CONFEDERATION DES PME**

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

**10, Terrasse BELLINI
92806 PUTEAUX CEDEX**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES
COMBINES**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux adhérents de l'association C.P.M.E Confédération des PME,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la C.P.M.E Confédération des PME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les paragraphes « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes combinés qui expose les modalités de première application du règlement ANC 2018-06, et ses incidences sur les comptes de l'Association.

Justification des appréciations

Changement de méthode comptable, contributions volontaires en nature et périmètre

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes combinés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

- Comme mentionné ci-avant, la « changement de méthode comptable » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative au règlement ANC 2018-06.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite dans l'annexe.

- La note de l'annexe des comptes combinés relative aux Contributions Volontaires en Nature précise l'évaluation faite par l'entité sur son périmètre combiné. Les informations ainsi portées ne concernent que le bénévolat et les mises à disposition de personnes des entités du périmètre de combinaison. Conformément à la mention portée dans l'annexe des comptes combinés, il convient de porter à votre attention que toutes les entités

du périmètre n'ont pas transmis de façon exhaustive leurs données à l'effet de présenter cette information combinée, en conséquence l'information communiquée n'est pas complète.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues et au caractère raisonnable de ces estimations.

Covid 19

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport d'activité et financier du Président et du Trésorier.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par votre Président sur proposition du Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les

informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que l'opinion exprimée sur ces comptes.

La date du présent rapport est celle de la fin des travaux de contrôle que nous avons mis en œuvre

Paris, le 20 juillet 2021

Les Commissaires aux Comptes


GVA AUDIT
Philippe BONNIN


CABINET STRAUSS
COMMISSARIAT
Hubert STRAUSS

COMPTES COMBINES ANNUELS

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ETATS FINANCIERS

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2020 au 31/12/2020			Au 31/12/2019
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	390 949	342 079	48 870	44 419
Autres immobilisations incorporelles	52 782	48 598	4 184	5 138
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	529 233		529 233	501 733
Constructions	4 655 153	1 367 681	3 287 472	3 132 529
Installations techniques, matériel et outillages industriels	31 454	28 204	3 250	3 071
Autres immobilisations corporelles	2 209 448	1 258 920	950 528	778 121
Immobilisations corporelles en cours	22 200		22 200	23 250
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	750		750	750
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 206 645		1 206 645	1 206 434
Autres titres immobilisés	111 097	15 245	95 852	60 840
Prêts	87 076	82 076	5 000	67 765
Autres immobilisations financières	184 472	10 183	174 289	118 883
TOTAL I	9 481 259	3 152 986	6 328 273	5 942 933
Comptes de liaison II				
Actif circulant				
Stocks et encours	1 258		1 258	1 230
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	627 818	44 190	583 628	754 058
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	4 048 849	2 175	4 046 674	4 347 309
Valeurs mobilières de placement	2 508 109	149	2 507 960	2 430 688
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	25 511 509		25 511 509	20 626 760
Charges constatées d'avance	309 294		309 294	308 404
TOTAL III	33 006 837	46 514	32 960 323	28 468 449
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Écarts de conversion actif VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	42 488 096	3 199 500	39 288 596	34 411 382

Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2020	31/12/2019
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	6 534 101	6 194 846
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	12 202 990	11 033 458
Autres réserves		
Report à nouveau	4 430 224	4 268 287
Excédent ou déficit de l'exercice	1 759 852	1 382 017
Situation nette	24 927 167	22 878 608
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	800	
Provisions règlementées	9 000	
TOTAL I	24 936 967	22 878 608
Comptes de liaison		
II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 042 381	32 454
TOTAL III	1 042 381	32 454
Provisions		
Provisions pour risques	534 591	567 077
Provisions pour charges	360 402	377 673
TOTAL IV	894 993	944 750
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 071 814	2 139 269
Emprunts et dettes financières diverses	1 171	1 150
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 492 161	2 770 509
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	2 668 395	2 559 139
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		14 526
Autres dettes	3 244 585	2 340 925
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	936 129	730 051
TOTAL V	12 414 255	10 555 569
Écarts de conversion passif		1
VI		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	39 288 596	34 411 382

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation		
Cotisations	13 812 729	14 020 080
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	1 273 408	1 875 237
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	12 032 058	5 885 597
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 441 881	1 547 519
Utilisations des fonds dédiés	10 000	
Autres produits	38 317	6 491 805
TOTAL I	28 608 393	29 820 238
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	9 984 318	12 658 038
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	579 845	695 614
Salaires et traitements	9 901 046	10 186 328
Charges sociales	3 699 452	3 864 857
Dotations aux amortissements et dépréciations	388 723	319 582
Dotations aux provisions	352 097	429 235
Reports en fonds dédiés	1 019 929	
Autres charges	188 038	133 960
TOTAL II	26 113 448	28 287 614
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	2 494 945	1 532 624
Produits financiers		
Produits financiers de participation	3 176	7 111
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 821	273
Autres intérêts et produits assimilés	29 563	36 754
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	9 513	8 573
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	18 751	27 026
TOTAL III	62 824	79 737
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions	18 322	4 577
Intérêts et charges assimilées	35 612	55 335
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	53 934	59 912
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	8 890	19 825
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	2 503 835	1 552 449

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	193 152	202 461
Sur opérations en capital	2 931	241 403
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	196 083	443 864
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	904 828	378 288
Sur opérations en capital	8 759	203 827
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 160	
TOTAL VI	921 747	582 115
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-725 664	-138 251
Participation des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
	18 319	32 181
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	28 867 300	30 343 839
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	27 107 448	28 961 822
EXCÉDENT OU DÉFICIT	1 759 852	1 382 017

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

COMPTES COMBINES ANNUELS

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANNEXE



Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels combinés de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total du bilan avant répartition est de 39 288 596 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 1 759 852 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels combinés ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable

L'application du nouveau règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 a entraîné des changements d'affectations comptables dont nous avons tenu compte.

Périmètre de combinaison

Toutes les entités comprises dans le périmètre de combinaison ont clôturé leurs comptes sociaux au 31 décembre 2020.

Les comptes combinés de la Confédération Nationale sont composés des comptes combinés régionaux. Ces comptes combinés ont ensuite été combinés avec les comptes de la CPME Nationale.

Les comptes combinés ont été établis conformément aux différentes conventions de combinaison signées avec les entités faisant parties du périmètre.

Le périmètre de combinaison se compose de :

CPME Nationale	Hauts-de-France
Auvergne-Rhône-Alpes	Ile de France
Bourgogne-Franche-Comté	Normandie
Bretagne	Nouvelle Aquitaine
Centre Val de Loire	Occitanie
Corse	Pays de la Loire
Grand Est	Sud

Le périmètre de combinaison représente : 1 entité nationale, 13 entités régionales et 95 entités départementales soit 109 entités territoriales combinées.

L'ensemble des territoires métropolitains a été combiné en 2020.

Description

La CPME a pour objet :

L'action, entendue dans son sens le plus large, en faveur du développement et de la défense des intérêts des petites et moyennes entreprises industrielles, commerciales, artisanales ou de prestations de services, membres d'organisations adhérentes.

Elle a pour vocation, notamment :

- D'être le PORTE PAROLE des petites et moyennes entreprises vis-à-vis des pouvoirs publics et de l'opinion publique,
- De promouvoir, défendre et représenter les intérêts économiques et moraux de ses adhérents, ou des membres de ses organisations adhérentes, en concertation avec ces derniers et de leur apporter tous renseignements, indications, consignes et directives relatifs à leurs intérêts,
- Plus particulièrement, de participer en qualité de PARTENAIRE SOCIAL au dialogue social national interprofessionnel en désignant des représentants au sein des organismes paritaires interprofessionnels,
- Agir comme force de proposition et d'action pour améliorer l'environnement des entreprises sur des domaines variés : social, économique, juridique, fiscal et environnemental tant au niveau national qu'Européen ou International,
- Assurer un rôle d'interlocuteur naturel des pouvoirs publics et du Parlement sur tous les textes concernant les entreprises, les chefs d'entreprises et leurs salariés,

Les missions réalisées par la CPME sont :

- L'accompagnement des CPME TERRITORIALES, et des ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES adhérentes, pour leur permettre la réalisation de leurs missions d'accompagnement auprès de leurs adhérents.
- D'être le partenaire social au niveau national
- D'être l'interlocuteur naturel des pouvoirs publics sur toutes les problématiques concernant les entreprises, les chefs d'entreprises et leurs salariés, au niveau national.

Les moyens mis en œuvre par la CPME sont :

- Des moyens humains
 - 254 salariés
 - 20 000 mandataires pour défendre les adhérents auprès des instances
 - Des avocats, conseils et consultants qui accompagnent les permanents, les élus et mandataires dans la protection et la sauvegarde des intérêts des entreprises
- Des moyens matériels
 - Des locaux pour accueillir les adhérents (territoires et organisations professionnelles), les former et les faire se rencontrer et travailler sur les sujets d'actualité ou les réformes politiques à fort impact.
 - Des agencements, matériels et informatiques mis à disposition des permanents des élus et des mandataires pour leur permettre de réaliser leurs missions au mieux dans l'intérêt de la CPME et de ses adhérents

Crise sanitaire

La CPME constate que la crise sanitaire a un impact significatif sur son activité depuis mars 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

La CPME a eu recours à l'activité partielle pour une partie de son personnel.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- | | |
|--------------------------------------|--------------|
| • Logiciels | 1 à 3 ans, |
| • Constructions | 20 à 30 ans, |
| • Agencements et aménagements | 5 à 20 ans, |
| • Mobilier de bureau et informatique | 3 à 10 ans, |
| • Mobilier | 4 à 10 ans. |

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques concernent principalement les litiges relatifs aux salariés et les créances impayées. A la clôture de l'exercice, elles s'élèvent à 534 591 euros.

Les provisions pour charges concernent les indemnités de fin de carrières. A la clôture de l'exercice, elles s'élèvent à 360 402 euros.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à 1 042 381 euros.

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 31 384 jours, répartie comme suit :

- Administration CPME : 3 869 jours
- Vie associative : 2 605 jours
- Mandats extérieurs : 24 910 jours

La CPME se trouve dans l'impossibilité de valoriser ces heures. Les bénévoles sont des chefs d'entreprise, l'application d'un taux horaires ne saurait être pertinente.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles	420 271		34 190
TOTAL	420 271		34 190
Terrains	501 733		27 500
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui - Générales, agencements et aménagements constructions	4 375 732		295 229
Installations : - Techniques, matériel et outillage - Générales, agencements et aménagements divers	29 978 1 856 722		1 476 415 988
Matériel : - De transport - De bureau et informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	23 250		22 200
Avances et acomptes	750		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
TOTAL	6 788 165		762 393
Participations évaluées par mise en équivalence Autres : - Participations - Titres immobilisés	1 206 434 65 345		211 45 902
Prêts et autres immobilisations financières	311 701		67 594
TOTAL	1 583 480		113 707
TOTAL GÉNÉRAL	8 791 916		910 290

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des Immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des Immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles			10 730	443 731
TOTAL		10 730	443 731	
Terrains			529 233	
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui - Gales, agencements et aménagements const.		15 808	4 655 153	
Installations : - Techniques, matériel et outillage - Gales, agencements et aménagements divers		63 262	31 454 2 209 448	
Matériel : - De transport - De bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		23 250	22 200	
Avances et acomptes			750	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL		102 320	7 448 238	
Participations évaluées par mise en équivalence Autres : - Participations - Titres immobilisés			1 206 645 111 097	
Prêts et autres immobilisations financières		107 747	271 548	
TOTAL		107 897	1 589 290	
TOTAL GÉNÉRAL		220 947	9 481 259	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice				Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immobilisations incorporelles				370 714	30 694	10 730	390 677
TOTAL				370 714	30 694	10 730	390 677
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre				1 243 203	124 550	72	1 367 681
- Sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements et aménagements des constructions							
Installations techniques, matériel et outillage industriel				26 907	1 297		28 204
Installations générales, agencements et aménagements divers				1 078 601	235 980	55 658	1 258 920
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier							
Emballages récupérables et divers							
TOTAL				2 348 711	361 827	55 730	2 654 805
TOTAL GÉNÉRAL				2 719 425	392 521	66 460	3 045 482

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. en fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
DOTATIONS NON VENTILÉES				REPRISES NON VENTILÉES		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices				Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglementées				
- Reconstitution des gisements				
Provisions pour : - Investissements		9 000		9 000
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I		9 000		9 000
Risques et charges				
- Litiges	567 077	350 378	382 865	534 591
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change				
Provisions pour : - Pensions et obligations	377 673	16 911	34 183	360 402
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions				
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II	944 750	367 289	417 048	894 993

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
- Incorporelles				
- Corporelles				
Immobilisations : - Biens reçus par legs ou donations				
- Titres mis en équivalence				
- Titres de participation				
- Financières	129 558	18 245	40 299	107 504
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	35 650	11 540	3 000	44 190
Sur créances reçues par legs ou donations			6 000	
Autres provisions pour dépréciation	8 460	77	213	2 324
TOTAL III	173 668	29 862	49 512	154 018
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	1 118 418	406 151	466 560	1 058 011
- D'exploitation				
Dont dotations et reprises : - Financières				
- Exceptionnelles				

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	270 207		270 207
Prêts	87 076		87 076
Autres immobilisations financières	184 472		184 472
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	627 818	627 818	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	1 948 731	1 948 731	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	2 100 118	2 100 118	
Charges constatées d'avance	309 294	309 294	
TOTAL	5 527 716	4 985 961	541 755

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine	1 586	1 586		
- A plus d'1 an à l'origine	3 070 228	959 238	1 148 190	962 800
Emprunts et dettes financières diverses	1 171	1 171		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 492 161	2 492 161		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	2 359 484	2 359 484		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices	11 437	11 437		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	297 474	297 474		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	3 244 585	3 244 585		
Produits constatés d'avance	936 129	936 129		
TOTAL	12 414 255	10 303 265	1 148 190	962 800

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2020	31/12/2019
Produits :	- D'exploitation	936 129	730 051
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL		936 129	730 051

Charges constatées d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2020	31/12/2019
Charges :	- D'exploitation	309 294	308 404
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		309 294	308 404

Variations des fonds dédiés

	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation							
TOTAL							
Contributions financières d'autres organismes							
AURA					50 000	50 000	
Hauts de France	14 452					14 452	
Nouvelle Aquitaine					20 000	20 000	
Sud	18 000		10 000		949 929	957 929	
TOTAL	32 452		10 000		1 019 929	1 042 381	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL	32 452		10 000		1 019 929	1 042 381	

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
TOTAL				
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL				

Variation des fonds propres art.431-5

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	6 194 846	339 255			6 534 101
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	11 033 458	880 825	288 707		12 202 990
Report à nouveau	4 268 287	161 937			4 430 224
Excédent ou déficit de l'exercice	1 382 017		1 759 852	1 382 017	1 759 852
Situation nette	22 878 608	1 382 017	2 048 559	1 382 017	24 927 167
Dotations consommables					
Subventions d'investissement			1 000	200	800
Provisions réglementées			9 000		9 000
TOTAL	22 878 608	1 382 017	2 058 559	1 382 217	24 936 967

 Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	68	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	186	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	254	

Engagements financiers donnés

Catégories d'engagements	TOTAL	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises	Autres
Avals, cautions et garanties	450 000					450 000
Indemnités de fin de carrière	436 827					436 827
(dont comptabilisées : 360 402 €)						
Inscription du privilège de prêteur d	435 313					435 313
Cautionnement emprunt	245 916					245 916
Hypothèques	67 000					67 000
TOTAL	1 635 056					1 635 056

CPME

Siège social : 10, Terrasse Bellini, 92800 PUTEAUX

Association régie par le Loi du 1^{er} juillet 1901

**RAPPORT DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

EXERCICE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

A l'assemblée générale de l'association CPME,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la CPME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Les comptes de l'association GSC, intégrée dans le périmètre de consolidation à l'aide de la méthode proportionnelle, n'ont pas fait l'objet d'une certification par le commissaire aux comptes de l'entité, ses diligences étant toujours en cours à la date du présent rapport. Toutefois, nous avons obtenu un rapport spécifique intitulé « Rapport du commissaire aux comptes sur l'audit de l'information comptable préparée pour les besoins de la consolidation », lequel exprime comme opinion l'absence d'anomalies significatives.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues et au caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport moral et d'activité du Président, le rapport financier du Trésorier, et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes consolidés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la CPME à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie

significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de de votre Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

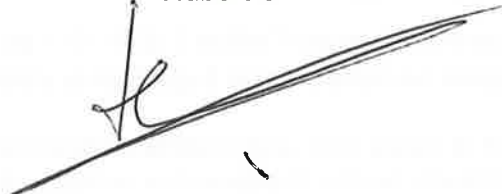
Fait à Paris, le 20 juillet 2021

Les Commissaires aux Comptes

GVA AUDIT
Philippe BONNIN

A blue ink signature, appearing to be 'PB', written over the name Philippe BONNIN.

CABINET STRAUSS COMMISSARIAT
Hubert STRAUSS

A black ink signature, appearing to be 'HS', written over the name Hubert STRAUSS.



COMPTES CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2020



LA
**COMPAGNIE
DES COMPTES**
Expertise comptable - Audit

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE
AU TABLEAU DE L'ORDRE DE PARIS ET À LA
COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES DE PARIS

SITE DE NOISY-LE-GRAND

47, rue de l'Université - 93160 Noisy-le-Grand
Tél. 01 43 04 21 44
info@lcdc.eu

SITE D'ANTONY

78, rue de Châtenay - 92160 Antony
Tél. 01 42 37 19 19
info@lcdc.eu

Table des matières

États financiers	2
Compte de résultat consolidé.....	2
Bilan consolidé	3
Tableau de flux de trésorerie consolidé.....	4
Variations des fonds propres	5
Présentation du groupe, faits marquants de l'exercice et comparabilité des comptes	6
Méthodes et principes de consolidation.....	6
Principes généraux.....	6
Définition du périmètre de consolidation	6
Règles et méthodes comptables.....	7
Annexe 1.1 Valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles	9
Annexe 1.2 Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	10
Annexe 2.1 Valeurs brutes des actifs financiers.....	11
Annexe 2.2. Dépréciation des actifs financiers.....	12
Annexe 3.1 Actif circulant	13
Annexe 3.2 Antériorité des créances clients.....	14
Annexe 4. Trésorerie nette	15
Annexe 5. Provisions des impôts différés.....	16
Annexe 6. Dettes financières	17
Annexe 7. Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et régularisation	18
Annexe 8. Autres produits d'exploitation	19
Annexe 9. Achats consommés.....	20
Annexe 10. Charges externes.....	21
Annexe 11. Impôts et taxes	21
Annexe 12. Charges de personnel.....	22
Annexe 13. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions.....	22
Annexe 14. Produits financiers	23
Annexe 15. Charges financières	23
Annexe 16. Produits exceptionnels	24
Annexe 17. Charges exceptionnelles	24
Annexe 18. Charges d'impôts.....	25
La preuve d'impôts se décompose comme suit :	25
Autres Informations.....	26
Effectifs.....	26
Contributions volontaires en nature.....	26
Liste des organismes paritaires auxquels participe la CPME	26

États financiers

Compte de résultat consolidé

Libellé		2020	2019
Ressources du secteur associatif		8 381 446	8 762 229
Cotisations		2 908 054	2 871 529
Fonctionnement du paritarisme		2 663 126	2 669 150
Produits liés à des financements réglementaires		2 810 266	3 221 550
Ressources des activités annexes		5 592	11 040
Ventes de marchandises			
Prestations de services		5 592	11 040
Autres produits d'exploitation		150 855	220 050
Reprises sur provision, transferts de charges		137 186	216 000
Autres produits		13 669	4 050
Produits d'exploitation		8 537 893	8 993 319
Achats consommés	13	(1 082 821)	(1 427 608)
Charges externes	14	(2 409 870)	(2 615 710)
Impôts et taxes	15	(387 698)	(415 739)
Charges de personnel	16	(3 456 177)	(3 625 659)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	17	(176 452)	(76 329)
Charges d'exploitation		(7 513 018)	(8 161 045)
Résultat d'exploitation		1 024 875	832 275
Produits financiers	18	18 613	25 455
Charges financières	19	(31 414)	(5 232)
Résultat financier		(12 801)	20 223
Opérations en commun			
Résultat courant des entreprises intégrées		1 012 074	852 497
Produits exceptionnels	20	262 334	2 627
Charges exceptionnelles	21	(564 768)	(96 580)
Résultat exceptionnel		(302 434)	(93 953)
Charges d'impôts	22	(3 276)	(25 260)
Résultat net des entreprises intégrées		706 364	733 284
Dotations aux amortissements, dépréciations des écarts d'acquisition			
Résultat net des activités abandonnées			
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence			
Résultat net de l'ensemble consolidé		706 364	733 284
Intérêts minoritaires		129	158
Résultat net (part du groupe)		706 235	733 126
Résultat par action			
Résultat dilué par action			

Bilan consolidé

Libellé		2020	2019
Immobilisations corporelles et incorporelles	2	5 667 992	4 575 124
Immobilisations financières et titres mis en équivalence	3	268 345	265 345
Actif immobilisé		5 936 338	4 840 470
Stocks et en-cours	4		
Clients et comptes rattachés	6	44 169	50 164
Impôts différés	5		
Autres créances et comptes de régularisation	6	798 010	2 956 149
Valeurs mobilières de placement		122 745	122 745
Disponibilités		13 132 947	11 043 009
Actif circulant		14 097 871	14 172 067
Total Actif		20 034 208	19 012 537
Fonds associatifs		814 078	814 078
Réserves (part du groupe)		6 379 527	5 646 401
Résultat net (Part du groupe)		706 235	733 126
Fonds propres (Part du groupe)		7 899 840	7 193 604
Intérêts minoritaires		1 241	1 112
Autres fonds propres			
Total des fonds propres		7 901 081	7 194 716
Ecart d'acquisition	1		
Provisions		284 787	295 719
Impôts différés			
Provisions et impôts différés	8	284 787	295 719
Dettes financières	9	4 001 362	4 001 362
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10	1 397 974	1 906 626
Autres dettes et comptes de régularisation	10	6 449 005	5 614 113
Dettes		11 848 341	11 522 101
Total Passif	-	20 034 208	19 012 537

Tableau de flux de trésorerie consolidé

Libellé	2020.12	2019.12
Résultat net total des entités consolidées	706 364	733 284
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	259 908	122 116
Dotations aux amort./dépr. immos corporelles et incorporelles	275 635	133 657
(-) Reprises aux dépréciations financières	(4 795)	
(+) Dotations et reprises aux provisions - passif	(10 932)	(11 541)
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs		349
Marge brute d'autofinancement	966 272	855 749
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	2 309 458	3 577 951
Variation nette des clients et comptes rattachés	5 995	5 878
Variation nette des autres postes d'actifs	2 158 139	2 483 855
Variation des rubriques de liaison		11 179
Variation nette des fournisseurs et comptes rattachés	(508 653)	173 221
Variation nette des autres postes du passif	653 976	903 818
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	3 275 731	4 433 700
Acquisitions d'immobilisations	(1 193 587)	(3 379 295)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(1 190)	(1 051)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 367 313)	(3 257 484)
Acquisitions d'immobilisations financières		(109 269)
Acquisitions autres immobilisations financières	(6 000)	(6 000)
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	180 916	(5 491)
Réduction des autres immobilisations financières	7 795	
Incidence des variations de périmètre		9 986 099
(-) Acquisition de titres consolidés		109 269
(+) Trésorerie/endettement acquis / entrée de périmètre		9 707 106
(+/-) Trésorerie/endettement acquis / variation % d'intégration		169 725
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(1 185 793)	6 612 805
Émissions d'emprunts		48
Remboursements d'emprunts		(2 780)
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)		(2 732)
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	2 089 938	11 043 773
Trésorerie : ouverture	11 043 009	
Trésorerie : ouverture	11 043 009	
Trésorerie : clôture	13 132 947	11 043 009

Variations des fonds propres

Libellé	Fonds associatifs	Réserves	Auto- contrôle	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Part du groupe)	Fonds propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
Résultat					733 126	733 126	158
Variations de périmètre	814 078	5 646 401				6 460 479	954
Entrée de périmètre	814 078	5 613 453				6 427 531	954
Variation du taux d'intégration proport		32 948				32 948	
2019	814 078	5 646 401			733 126	7 193 604	1 112
Affectation du résultat N-1		733 126			(733 126)		
Résultat					706 235	706 235	129
Autre		0			(0)	0	0
2020	814 078	6 379 527			706 235	7 899 840	1 241

Aucune restitution de l'excédent n'est réalisée ni aux adhérents, ni aux administrateurs. Les excédents sont affectés, systématiquement après vote par Assemblée Générale, en réserves ou en report à nouveau.

Présentation du groupe, faits marquants de l'exercice et comparabilité des comptes

Description

La CPME Nationale a pour objet :

- de représenter, promouvoir et défendre les intérêts des artisans, TPE/PME
- d'être le partenaire social participant au dialogue social national interprofessionnel et désignant des représentants au sein des organismes paritaires interprofessionnels
- d'être force de proposition et d'action pour améliorer l'environnement des entreprises en matière sociale, économique, juridique, fiscale et environnementale tant au niveau national qu'europpéen ou international
- d'être l'interlocuteur naturel des pouvoirs publics et du Parlement sur tous les textes concernant les entreprises, les chefs d'entreprises et leurs salariés
- d'être une confédération réunissant des unions territoriales présentes dans tout le territoire national y compris ultramarin, et des organisations professionnelles de commerçants, industriels, prestataires de services et artisans
- d'être le porte-parole des Petites et Moyennes Entreprises vis-à-vis de l'opinion publique

Faits marquants de l'exercice

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-29000 du 23 mars 2020 constituent un évènement antérieur au 31 décembre 2020 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes consolidés au 31 décembre 2020, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences.

L'exercice 2020 a été impacté par cette crise sanitaire. Cependant, la gestion de la crise par les dirigeants a entraîné une mise en activité partielle, pour partie ou en totalité de leur temps de travail, d'une part importante des salariés.

Méthodes et principes de consolidation

Principes généraux

Les comptes consolidés du groupe sont établis suivant les principes comptables français édictés par la loi n°85.11 du 3 janvier 1985 et son décret d'application n°86.221 du 17 février 1986, ainsi que par le règlement du CRC n° 99-02 du 22 juin 1999, modifié par le règlement du CRC n° 2005-10 du 3 novembre 2005.

L'exercice clos au 31 décembre 2020 a une durée de 12 mois, comme celui clos le 31 décembre 2019.

La date de clôture des comptes individuels de l'entreprise consolidante est identique à celles des entreprises consolidées.

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

Définition du périmètre de consolidation

Les entités dans lesquelles le Groupe dispose, directement ou indirectement, du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les entités dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les entités dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Au 31 décembre 2020, le périmètre était composé des entités suivantes :

Entité	N° Siret	Siège social	Méthode de consolidation 31/12/2020	% contrôle	% intérêt
CPME Nationale	30321501600021	10 terrasse Bellini 92806 PUTEAUX CEDEX	Entité consolidante		
IFP PME	44429836800010	10 terrasse Bellini 92806 PUTEAUX CEDEX	IG	100,00 %	100,00 %
SCI du 18 terrasse Bellini	42314670300016	10 terrasse Bellini 92806 PUTEAUX CEDEX	IG	99,667 %	99,667%
SCI de la rue Fortuny	52032218100014	10 terrasse Bellini 92806 PUTEAUX CEDEX	IG	99,977 %	99,977 %
GSC	31618793900046	42 avenue de la Grande Armée 75017 PARIS	IP	38,095 %	38,095 %

IG = Intégration Globale

IP = Intégration Proportionnelle

NC = Non Consolidée

La CPME COMMUNICATION a été dissoute le 19 juin 2018, les opérations de liquidation sont actuellement en cours.

Cette société n'a plus d'activité depuis sa dissolution. Son objet social ne lui permettant plus d'être rattachée au périmètre d'activité du Groupe CPME, elle a été exclue des comptes consolidés 2019 et 2020.

Le montant des capitaux propres de cette structure au 31 décembre 2020 s'élevait à 892 789 €.

Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été arrêtés par le Président. Ils sont établis dans la perspective de la continuité d'exploitation et le principe de permanence des méthodes comptables a été respecté.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation prévues.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Elles comprennent principalement des prêts, cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participation.

Une provision pour dépréciation est constatée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

Créances usagers

Les actifs circulants sont comptabilisés à leur valeur nominale. Une provision est constituée lorsqu'une perte apparaît comme probable ; la charge est considérée comme normale et courante à l'exception de dépréciations qui présentent un caractère exceptionnel du fait de leur contexte ou de leur montant.

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe à l'encontre de l'entité une obligation (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'événements antérieurs, lorsqu'il est probable ou certain qu'elle engendrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la date d'établissement du bilan consolidé. Les provisions sont présentées à leur valeur nominale non actualisée.

Engagements de retraite

Les engagements de retraite n'ayant pas fait l'objet d'une couverture d'assurance ont été comptabilisés en provisions pour risques et charges.

Les entités du périmètre ayant souscrit une couverture d'assurance retraite n'ont pas fait l'objet d'une provision.

Les différents paramètres pour calculer ces indemnités sont les suivantes :

- CPME Nationale
 - Age de la retraite : 65 ans
 - Taux de revalorisation des salaires : 2 %
 - Taux d'actualisation : 0.34 %
 - Taux de charges sociales : 61 %
 - Taux de turn-over des moins de 45 ans : faible
 - Taux de turn-over des plus de 45 ans : faible
 - Table de mortalité : INSEE 2019
 - Indemnité de départ en retraite : 205 592 €
- IFP PME
 - Age de la retraite : 65 ans
 - Taux de revalorisation des salaires : 2 %
 - Taux d'actualisation : 0.34 %
 - Taux de charges sociales : 40 %
 - Taux de turn-over des moins de 45 ans : faible
 - Taux de turn-over des plus de 45 ans : faible
 - Table de mortalité : INSEE 2019
 - Indemnité de départ en retraite : 1 350 €

Notes annexes sur les postes du bilan

Annexe 1.1 Valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	2019	2020	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Concessions, brevets et droits similaires	226 859	228 049	1 190				
Immobilisations incorporelles	226 859	228 049	1 190				
Terrains	177 567	177 567					
Constructions	1 735 778	5 725 689		(743 227)			4 733 138
Installations techniques, matériel & outillage	5 783			(5 783)			
Autres immobilisations corporelles	575 931	336 283	90 624	(330 271)			
Immobilisations corporelles en cours	3 456 449		1 276 689				(4 733 138)
Immobilisations corporelles	5 951 508	6 239 539	1 367 313	(1 079 282)			
Total	6 178 367	6 467 589	1 368 503	(1 079 282)			
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>							

Annexe 1.2 Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	2019	2020	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Concessions, brevets et droits similaires	(216 153)	(217 608)	(1 455)				
Amortissements des immobilisations incorporelles	(216 153)	(217 608)	(1 455)				
Constructions	(1 031 909)	(507 489)	(218 807)	743 227			
Installations techniques, matériel & outillage	(5 783)			5 783			
Autres immobilisations corporelles	(349 397)	(74 499)	(55 373)	330 271			
Amortissements des immobilisations corporelles	(1 387 090)	(581 988)	(274 180)	1 079 282			
Amortissements sur actif immobilisé	(1 603 243)	(799 596)	(275 635)	1 079 282			

Annexe 2.1 Valeurs brutes des actifs financiers

Libellé	2019	2020	Augmentation	Diminution	Variation de la situation nette MEE	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation	108 920	108 920						
Prêts	86 870	82 076		(4 795)				
Dépôts et cautionnements versés	16 425	19 425	6 000	(3 000)				
Compte d'ajustement (IG haut de bilan)	140 000	140 000						
Immobilisations financières	352 216	350 421	6 000	(7 795)				
Titres mis en équivalence								
Actifs financiers	352 216	350 421	6 000	(7 795)				

Libellé	2020	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Prêts	82 076						82 076
Dépôts et cautionnements versés	19 425						19 425
Total	101 501						101 501

Annexe 2.2. Dépréciation des actifs financiers

Libellé	2019	2020	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Prêts	(86 870)	(82 076)		4 795			
Dépréciations sur immobilisations financières	(86 870)	(82 076)		4 795			
Dépréciations sur actif financier	(86 870)	(82 076)		4 795			

Annexe 3.1 Actif circulant

Libellé	2020			2019		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés part < 1 an	45 953	(1 784)	44 169	51 948	(1 784)	50 164
Clients et comptes rattachés	45 953	(1 784)	44 169	51 948	(1 784)	50 164
Avances et acomptes versés sur commandes	231 564		231 564	243 907		243 907
Créances sur personnel & org. Sociaux part < 1 an	2 159		2 159	4 052		4 052
Créances fiscales hors IS part < 1an	525 393		525 393	936 960		936 960
Autres créances part < 1an	12 440		12 440	1 776 792		1 776 792
Charges constatées d'avance part < 1 an	166 454		166 454	134 438		134 438
Compte d'ajustement (intragroupe bas de bilan)	(140 000)		(140 000)	(140 000)		(140 000)
Autres créances et comptes de régularisation	798 010		798 010	2 956 149		2 956 149
Actif circulant	843 963	(1 784)	842 179	3 008 097	(1 784)	3 006 313

Libellé	2020	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<3 ans	4 ans<<3 ans	Au dela
Clients et comptes rattachés part < 1 an	45 953	45 953					
Clients et comptes rattachés	45 953	45 953					
Avances et acomptes versés sur commandes	231 564	231 564					
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1 an	2 159	2 159					
Créances fiscales hors IS- part < 1an	525 393	525 393					
Autres créances part < 1an	12 440	12 440					
Charges constatées d'avance part < 1 an	166 454	166 454					
Autres créances et comptes de régularisation	938 010	938 010					
Actif circulant	983 963	983 963					

Annexe 3.2 Antériorité des créances clients

Libellé	2020	Dans les délais - Non échues	Retard < 30 jours	Retard compris entre 30 et 60 jours	Retard compris entre 60 et 90 jours	Retard compris entre 3 et 6 mois	Retard > 6 mois
Clients et comptes rattachés part < 1 an	41 664	41 664					
Dépr. clients et comptes rattachés part < 1an	(1 784)	(1 784)					
Total créances hors groupe	39 880	39 880					

Annexe 4. Trésorerie nette

Libellé	2019	2020
Trésorerie active nette	11 043 009	13 132 947
Disponibilités	11 043 009	13 132 947
Trésorerie à court terme	11 043 009	13 132 947
Placements à court terme	122 745	122 745
VMP - Autres placements	122 745	122 745
Trésorerie à long terme	122 745	122 745
Trésorerie nette	11 165 754	13 255 692

Annexe 5. Provisions des impôts différés

Libellé	2019	2020	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour litiges < 1 an	29 071	59 548	30 476				
Provisions pour pertes de change	40 550	18 298	18 298	(40 550)			
Autres provisions pour charges < 1 an	226 098	206 942	27	(19 183)			
Provisions et impôts différés	295 719	284 787	48 801	(59 733)			

Annexe 6. Dettes financières

Libellé	2019	2020	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	4 000 000	4 000 000					
Dépôts et cautionnements reçus	1 362	1 362					
Dettes financières	4 001 362	4 001 362					

Libellé	2020	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	4 000 000		343 987			1 414 381	2 241 632
Dépôts et cautionnements reçus	1 362						1 362
Dettes financières	4 001 362		343 987			1 414 381	2 242 994

Annexe 7. Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et régularisation

Libellé	2019	2020
Dettes fournisseurs part < 1 an	1 906 626	1 397 974
Dettes fournisseurs	1 906 626	1 397 974
Dettes sociales part < 1 an	741 908	728 040
Dettes fiscales (hors IS) part < 1 an	228 671	491 888
Dettes s/ acquis. d'actifs part < 1 an	0	180 916
Autres dettes part < 1 an	4 643 533	4 858 933
Charges à payer (Quote part pertes SNC)		188 261
Produits constatés d'avance part < 1 an		967
Autres dettes et comptes de régularisation	5 614 113	6 449 005
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	7 520 739	7 846 979

Libellé	2020	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà
Dettes fournisseurs part < 1 an	1 397 974	1 397 974					
Dettes sociales part < 1 an	728 040	728 040					
Dettes fiscales hors IS part < 1 an	491 888	491 888					
Dettes s/ acquis. d'actifs part < 1 an	180 916	180 916					
Autres dettes part < 1 an	4 858 933	4 958 933					
Charges à payer (Quote part pertes SNC)	188 261	188 261					
Produits constatés d'avance part < 1 an	967	967					
Autres dettes et comptes de régularisation	7 846 979	7 946 979					
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	7 846 979	7 946 979					

Notes annexes sur les postes du compte de résultat

Annexe 8. Autres produits d'exploitation

Libellé	2020	2019
Autres produits divers de gestion courante	13 669	4 050
Autres produits d'exploitation	13 669	4 050

Annexe 9. Achats consommés

Libellé	2020	2019
Achats d'études et prestations de services	(1 031 650)	(1 363 283)
Achats non stockés de matières et fournitures	(27 026)	(30 995)
Achat m.p., fourniture & aut. appro.	(24 146)	(33 330)
Achats consommés	(1 082 821)	(1 427 608)

Annexe 10. Charges externes

Libellé	2020	2019
Locations immobilières et charges locatives	(291 017)	(314 877)
Locations mobilières et charges locatives	(40 972)	(43 907)
Entretien et réparations	(65 567)	(63 278)
Primes d'assurances	(39 926)	(44 552)
Autres services extérieurs	(244 690)	(370 846)
Personnel détaché et interimaire	(145 705)	(130 144)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(1 133 865)	(847 337)
Publicité, publications, relations publiques	(158 827)	(292 398)
Transport	(2 912)	(11 460)
Déplacements, missions et réceptions	(124 712)	(339 486)
Frais postaux et frais de télécommunications	(75 223)	(75 336)
Frais bancaires	(3 291)	(3 810)
Autres charges externes	(74 049)	(76 620)
Autres charges	(9 114)	(1 659)
Charges externes	(2 409 870)	(2 615 710)

Annexe 11. Impôts et taxes

Libellé	2020	2019
Impôts et taxes sur rémunérations	(280 258)	(315 305)
Autres impôts et taxes	(107 440)	(100 435)
Impôts et taxes	(387 698)	(415 739)

Annexe 12. Charges de personnel

Libellé	2020	2019
Rémunérations du personnel	(2 318 881)	(2 424 096)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(1 099 127)	(1 176 454)
Autres charges de personnel	(38 168)	(25 109)
Charges de personnel	(3 456 177)	(3 625 659)

Annexe 13. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Libellé	2020	2019
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(1 455)	
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(144 494)	(47 426)
Dot. aux provisions d'exploitation	(30 503)	(28 903)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(176 452)	(76 329)

Annexe 14. Produits financiers

Libellé	2020	2019
Rep./Dépr.sur actifs financiers	4 795	
Produits nets sur cession de VMP	13 652	25 204
Autres produits financiers	166	250
Produits financiers	18 613	25 455

Annexe 15. Charges financières

Libellé	2020	2019
Charges d'intérêts	(31 414)	(5 232)
Charges financières	(31 414)	(5 232)

Annexe 16. Produits exceptionnels

Libellé	2020	2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		906
Autres produits exceptionnels	221 784	1 721
Rep. sur provisions à caractère exceptionnel	40 550	
Produits exceptionnels	262 334	2 627

Annexe 17. Charges exceptionnelles

Libellé	2020	2019
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(195 000)	
VNC des titres conso cédés		(349)
Autres charges exceptionnelles	(221 784)	(10 000)
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	(129 686)	(86 231)
Dot. aux provisions à caractère exceptionnel	(18 298)	
Charges exceptionnelles	(564 768)	(96 580)

Le résultat exceptionnel concerne :

- CPME Nationale : les salariés pour 173 k€
- SCI FORTUNY : la sortie des immobilisations suite aux travaux pour 130 k€
- GSC : les abandons de créances pour 222 k€
- GSC : les versements d'aide pour 222 k€

Annexe 18. Charges d'impôts

Libellé	2020	2019
Impôt sur les bénéfices	(3 276)	(25 260)
Charges d'impôts	(3 276)	(25 260)

La preuve d'impôts se décompose comme suit :

Libellé	2020.12	
Résultat des entreprises intégrées	706 364	
Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq. et résultat des MEE	(3 276)	
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq. et résultat des MEE		709 640
Taux d'impôt de l'entité consolidante		
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante		
Effets des différences de base	101 293	
Effets des différences de taux	(104 569)	
Effets des dispositions fiscales particulières		
Ecritures manuelles sur Impôt		
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	(3 276)	
CHARGE D'IMPOT REELLE	(3 276)	
ECART	(0)	
Taux effectif d'impôt	0,46%	

Autres Informations

Effectifs

L'effectif moyen du groupe au 31 décembre 2020 est de 36 personnes.

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 718 jours pour la CPME Nationale, répartie comme suit :

- Administration CPME : 55 jours
- Vie associative : 0 jours
- Mandats extérieurs : 663 jours

La CPME Nationale se trouve dans l'impossibilité de valoriser ces heures. Les bénévoles sont des chefs d'entreprises, l'application d'un taux horaire ne saurait être pertinente.

Liste des organismes paritaires auxquels participe la CPME

Le Conseil national de la comptabilité dans son avis n° 2009-08 du 3 septembre 2009 prévoit que l'organisation syndicale tête de périmètre indique dans l'annexe de ses comptes, le liste des organismes paritaires auxquels elle participe.

En application de ce texte, les organismes auxquels participe la CPME Nationale sont les suivants :

Emploi	Formation professionnelle	Logement	Protection sociale	Handicap	Autres
UNEDIC	OPCO EP	Action Logement Groupe	ACOSS	AGEFIPH	GIP-MDS
APEC	France Compétences	APAGL	CNAM	CNCPH	ANCV
Pôle Emploi	ONISEP	CRAL	CNAF		Conseil sup. de la prud'homie
COE	SCEOFP de la CNNCEFP		CNAV		Agence Nationale des services à la personne
	CEREQ		AGIRC		
	Plateforme RSE		ARRCO		Haut Conseil du Dialogue social
	Association CertifPro		UCANSS		
			FIVA		
			COR		
			OCIRP		
			INPC		
			Haut Conseil de la Famille		